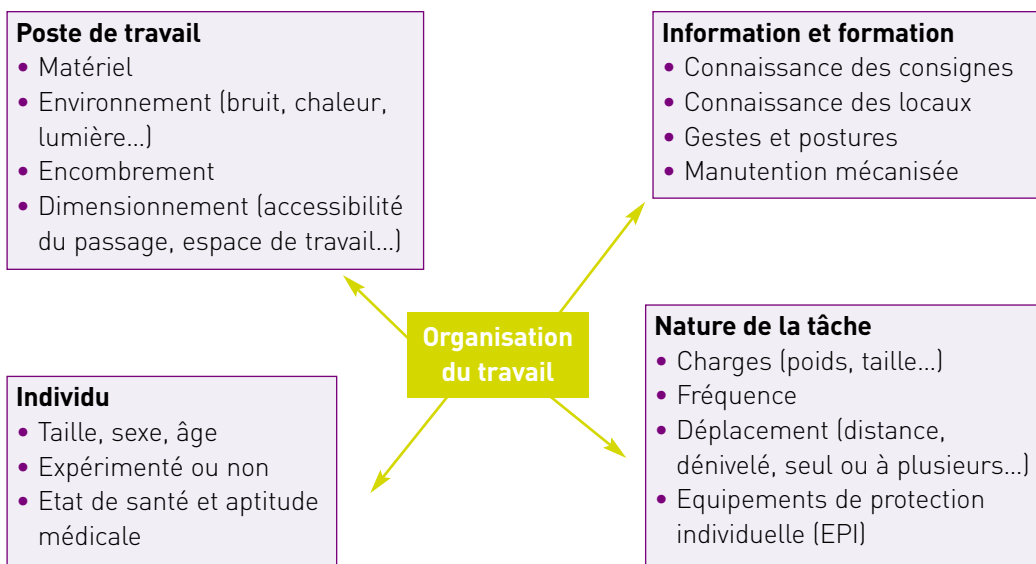


Prévention

Des solutions simples et efficaces existent pour manutentionner en sécurité. Pour les mettre en œuvre, il faut organiser son activité en prenant en compte les différents facteurs présentés dans le schéma suivant :



5.1

Quelques questions pour aider à prévenir les risques dus à la manutention manuelle

- **Pouvez-vous utiliser une aide mécanique ?**
- **Avez-vous envisagé de diminuer le poids de la charge ?**
 - › en commandant des quantités de produit plus petites
 - › en fractionnant
 - › en vous faisant aider par un collègue
- **Comment rendre préhensible la charge ?**
 - › en utilisant des sangles
 - › en la dégageant
- **Comment diminuer la fréquence de déplacement ?**
 - › en réfléchissant sur l'organisation du travail
- **Avez-vous pris en compte les facteurs environnementaux ?**
 - › repérage et dégagement des circulations
 - › éclairage
 - › lieu de dépose de la charge
- **Avez-vous les équipements de protection individuelle adaptés ?**
 - › gants, chaussures, ceinture lombaire, casque...
- **Avez-vous suivi une formation Gestes et Postures ?**
 - › adapter les bons gestes et les meilleures postures pour limiter l'effort physique

Quelques questions pour aider à prévenir les risques dus à la manutention mécanique

- **Avez-vous l'habilitation délivrée par votre employeur ?**
 - › Formation (théorique et pratique).
 - › Contrôle des connaissances et du savoir-faire.
 - › Visite médicale (aptitude physique et psychotechnique).
 - › Connaissance des lieux et des consignes spécifiques de votre lieu de travail.

- **Votre appareil est-il adapté à votre tâche ?**
 - › Nature de l'appareil.
 - › Caractéristiques (hauteur de levée, inclinaison, charge...).
 - › Accessoires (élingue, câble, potence, éperon...).

- **Votre appareil est-il entretenu et contrôlé régulièrement ?**
 - › Vérification par un organisme agréé avant la première utilisation (et pour une remise en service après un arrêt prolongé).
 - › Puis trois types de vérifications doivent être réalisées :
 - par le personnel habilité, avant chaque utilisation (freins, niveau d'huile, avertisseur sonore et lumineux, câbles, vérins...),
 - par une société de maintenance qui assure un entretien régulier de l'installation et de ses accessoires,
 - par un organisme agréé qui procède aux contrôles périodiques obligatoires. Leur périodicité est définie par la réglementation et varie suivant le type d'appareil.

Quelques exemples de périodicité selon les appareils ou accessoires :

 - *appareils de levage mus mécaniquement (pont roulant, treuil, portique...) : annuelle*
 - *appareils mus à bras : annuelle*
 - *chariots automoteurs à conducteur porté : semestrielle*
 - *pont élévateur pour véhicule : annuelle*

- **Avez-vous un registre de sécurité pour y consigner les vérifications ?**
 - › Date de l'intervention.
 - › Nature.
 - › Nom de l'intervenant.
 - › Observations et signalement de toute anomalie.

- **Connaissez-vous les caractéristiques de votre charge ?**
 - › Poids et taille (stabilité de la charge sur l'appareil).
 - › Nature (matières dangereuses).
 - › Emballage et signalétique.

- **Connaissez-vous l'itinéraire à emprunter ?**
 - › Circulation interne sur votre site.
 - › Nature du sol, plan incliné, encombrement, hauteur et largeur de passage, bruit, éclairage...

- **Comment prendre, transporter, déposer votre charge ?**
 - › Fixation correcte de la charge.
 - › Absence d'obstacle pendant l'opération.
 - › Bonne visibilité lors de la manœuvre.
 - › Respect des consignes de manœuvre.
 - › Signalisation de la charge complémentaire pour tout nouvel accessoire utilisé (éperon, potence, pinces, rallonges de fourche).

- **Avez-vous les bons équipements de protection individuelle ?**
 - › Vêtements adaptés, chaussures de sécurité, gants, et si nécessaires casque, protection auditive...